

COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Mesdames LEMMEN, WALLEZ et Messieurs CAPELLE, BARUCCI : Adjoints

Messieurs, MAUGARS : Conseillers Délégués

Madame : BREJON et Messieurs : BIENFAIT, LEPEURIEN, PHILIPPE, DROUSIES ET HORGNIERS : Conseillers

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS : Monsieur VICENTE à Monsieur LEPEURIEN
Madame SOHIER à Monsieur ROSIER

ABSENTS : Messieurs DEBRUE, DEMULDER, POT

I – NUMEROTATION PROGRAMME 10 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le programme de construction de 10 logements collectifs et 5 logements individuels Rue de la Gare est en cours de réalisation et qu'il y a lieu de prévoir la numérotation PTT ainsi que la nomination de l'impasse.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Mr le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de nommer le programme de logements comme suit :
 - 1 – n° (1 à 10) Résidence Les Charmes
Rue de la Gare
 - 2 – n° (1 à 5) Impasse de l'Esclère

II – NUMEROTATION PROGRAMME 11 LOGEMENTS RUE JACQUES BREL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir la numérotation PTT ainsi que la nomination de la résidence du programme de construction de 11 logements Rue Jacques Brel.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Mr le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de nommer le programme des 11 logements comme suit :

- Résidence Simone Signoret

III - Création lotissement « Le Grand Bois »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27-01-2009 le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le projet de lotissement présenté par la société Promocil sur les parcelles n° 274 et 276, site à proximité de la résidence du Grand Bois. Ce projet prévoyait :

- une desserte par l'allée Basque
- la création d'une boucle en sens unique

et le Conseil Municipal sollicité, a donné son accord pour le bouclage avec la Rue Marie Louise Delattre Prolongée : cette option nécessitait d'emprunter une parcelle communale.

Cependant après étude par Promocil, ce projet fait ressortir un déficit de 466 993.34€. La Société promocil a donc présenté un autre projet avec suppression de la voirie de bouclage vers la Rue Delattre sachant que l'unique accès se ferait par l'allée Basque. Dans cette hypothèse le déficit serait ramené à 254 860.36€ avec maintien d'un piétonnier de 2 mètres de large.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'un des projets.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- souhaite maintenir le projet avec voirie : pour 10, abstention 5
- souhaite négocier avec la société promocil une prise en charge partielle de la voirie de Bouclage sachant que dans le 2^{ème} projet il y aura lieu de tenir compte du coût du piétonnier.

IV - Sinistrés Quartier Dérumont

Le 13 Mai 2009, le Quartier Dérumont a été touché par une coulée de boue. Des dons ont été récoltés au profit des sinistrés :

- Dons versés au CCAS : 1894.37€
- Dons AMVS : 150€ par famille soit 2250€
- Ville de Ferrière La Grande : 200€

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au CCAS de Recquignies afin de venir en aide aux familles de sinistrés.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,*

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer 2500 € en faveur des sinistrés. Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues inscrites au budget de fonctionnement primitif 2009 et versée au CCAS de Recquignies.

V – Convention de gestion et de prestation MNT

Monsieur Le Maire informe l'assemblée d'un projet relative à une convention entre la commune de Recquignies et la Mutuelle Nationale Territoriale

Le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités locales de verser à leurs fonctionnaires des prestations en espèces en cas de maladie.

Le montant de ces prestations varie, après avis du comité médical, en fonction de la pathologie et de la durée de l'arrêt de travail. En tout état de cause les agents concernés subissent après une durée plus ou moins longue une amputation importante de leur niveau de revenu.

De manière à se protéger contre ce risque, une majorité du personnel de la commune a souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) une garantie maintien de salaire pour garantir leur traitement en cas de maladie.

Pour éviter aux agents concernés de tomber en demi-traitement en attendant l'avis du comité médical, celui-ci déclenchant soit le maintien à plein traitement par la collectivité, soit si l'agent est placé à demi-traitement le versement des prestations servies par la mutuelle, la Mutuelle Nationale Territoriale propose d'indemniser la perte de traitement des agents sans attendre cet avis, qui intervient le plus souvent avec retard, à la condition cependant que dans le cas où le comité médical permettrait le maintien à plein traitement de l'agent avec effet rétroactif, le rappel de salaire calculé par le service paie de la commune soit réservé à la Mutuelle Nationale Territoriale, et non à l'agent puisque celui-ci n'aura, dans ce cas, pas subi de perte de salaire grâce à l'avance que lui aura consenti sa mutuelle.

Cette procédure qui est mise en place dans l'intérêt des agents et fonctionnaires municipaux n'entraîne aucune charge pour la collectivité, je vous propose donc d'autoriser le maire à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale la convention nécessaire à sa mise en place.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- Décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

VI) TRAVAUX AMENAGEMENT VELOURUTE : mise à disposition des voies communales VC n° 40 (Rue des Mines) et VC n°6 (rue Maurice Druart)

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'à l'appui du schéma régional des véloroutes/Voies vertes et de la compétence « valorisation et développement des sites de randonnées et de découverte au titre des deux axes transdépartementaux et transfrontaliers « vélo route/voies vertes », l'agglomération Maubeuge Val de Sambre a engagé une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la section entre Neuf-Mesnil et Jeumont.

Pour leur permettre la réalisation des travaux dont le démarrage est prévu au mois de novembre, il est nécessaire que la commune puisse mettre à disposition des voiries communales.

Aussi, compte tenu des délais impératifs que l'AMVS doit respecter pour la mobilisation des crédits du plan de relance ministériel, nous sommes sollicités dès à présent pour que nous puissions leur confirmer la mise à disposition des voies communales VC n°40 (rue des Mines en bordure de Sambre) et VC n° 6 (rue Maurice Druart) par le biais d'une délibération.

Par ailleurs, le prochain Conseil Communautaire qui se réunira le 22 octobre, va délibérer pour la mise à disposition de parcelles et/ou voiries sur notre commune pour la réalisation de ces travaux. (ci-joint le projet de convention ainsi que le plan localisant les travaux prévus sur notre commune).

De plus, il y aura lieu de prendre un arrêté municipal, limitant la vitesse maximale à 30 km/h (création d'une zone 30) pour la section de la rue des Mines comprise entre le n° 9 et le n° 23 (section de bordure de la Sambre).

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- Donne à l'unanimité son accord pour la mise à disposition temporaire des voies communales VC n° 40 (Rue des Mines) et VC n°6 (Rue Maurice Druart) et autorise M. Le Maire à signer la convention.

VII) Bilan des marchés

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan des marchés passés récemment.

1) Chemin des Meuniers

Procédure Adaptée

Entreprise adjudicataire : Jean LEFEBVRE
Acte d'engagement du 19.05.2009 pour **80 292.26€ TTC**

2) Réfection de la Rue René Fourchet Prolongée

Procédure Adaptée
Entreprise adjudicataire EIFFAGE

Acte d'engagement du 05.06.2009 pour *127 274.00€ TTC*

3) Rue Maurice Druart (Enfouissement des réseaux, éclairage Public)

Procédure Adaptée

Entreprise adjudicataire TROMONT

Acte d'engagement du 02.09.2009 pour *179 110.03€ TTC*

4) Rue Maurice Druart (Aménagement)

Procédure Adaptée

Entreprise adjudicataire Jean LEFEBVRE

Acte d'engagement du 07.09.2009 pour *192 585.30€ TTC*

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- valide cette présentation.

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution
- Comptabilité (X2)
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage